

Epargne salariale : dispositifs et traitement social et fiscal des sommes versées

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit social

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Connaître les obligations légales
- Identifier les caractéristiques de chaque dispositif d'épargne salariale
- Mettre en place un dispositif d'épargne salariale
- Optimiser le traitement social et fiscal de chaque dispositif

Programme

Partie 1 : Les dispositifs d'épargne salariale

1. Généralisation du partage de la valeur dans les entreprises
 - Partage de la valeur dans les entreprises de 11 à 49 salariés
 - Déroger à la formule légale de participation dans les entreprises de moins de 50 salariés
 - Assouplissement du seuil de 50 salariés pour la participation
 - Obligation de négocier sur la prise en compte d'une augmentation exceptionnelle du bénéfice net fiscal
1. Principes généraux applicables aux mécanismes d'épargne salariale : caractère collectif et aléatoire

2. Règles communes applicables : formalités de dépôt des décisions unilatérales et des accords, contrôle des dispositifs

Partie 2 : Présentation des dispositifs

1. La participation

- Champ d'application
- Accords de participation
- Réserve spéciale de participation

1. L'intéressement

- Champ d'application
- Accords et décisions unilatérales d'intéressement
- Calcul de l'intéressement

1. La prime de partage de la valeur

- Champ d'application
- Mise en place
- Versement

1. Les plans d'épargne salariale

- Présentation
- Plan d'épargne entreprise (PEE)
- Plan d'épargne interentreprises (PEI)
- Perco / Pereco
- Gestion des plans d'épargne

1. Les autres dispositifs originaux

- L'intéressement de projet
- Le plan de partage de valorisation de l'entreprise (PPVE)

Partie 3 : Traitement social et fiscal des sommes versées

1. Participation

2. Intéressement

3. PPV

4. PPVE

5. Plans d'épargne

Public concerné

- DAF / RAF
- Dirigeant - Chef d'entreprise

- DRH / RRH
- Fonction juridique et contentieux

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées
- Perfectionnement des connaissances

Pédagogie

- Questionnaire de recueil des besoins du participant, en amont de la formation
- Mise en application pratique des compétences juridiques délivrées (exemples d'application, cas pratiques)
- Remise d'un support pédagogique le jour de la formation
- Evaluation d'acquisition des connaissances pendant la formation
- Questionnaire d'appréciation à chaud, à l'issue de la formation.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.